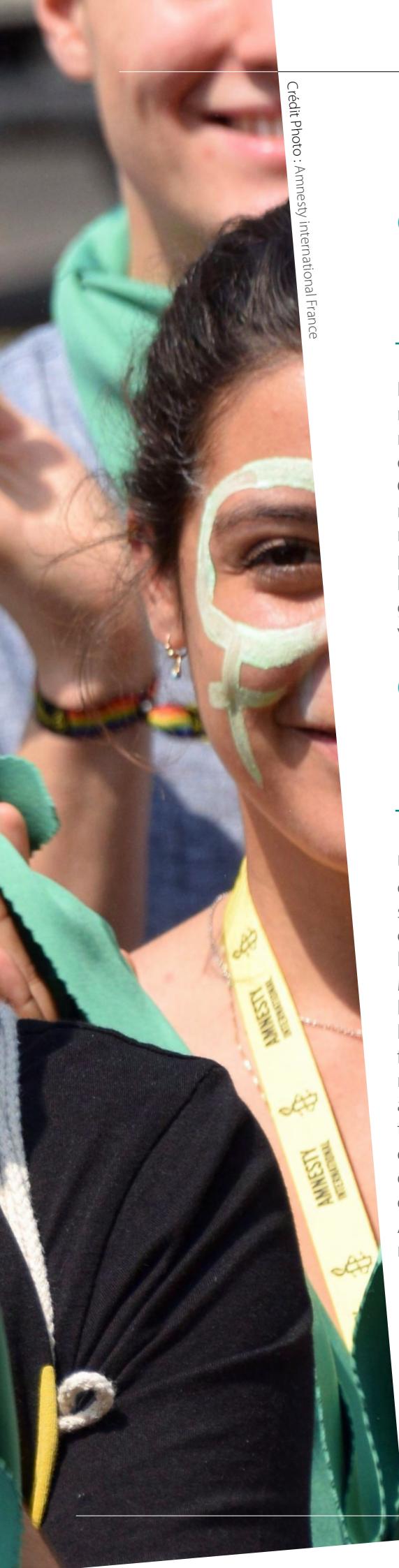




La rencontre

**Entretien avec Maxime Gresse,**  
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE



## Quelles sont les missions d'Amnesty International ?

Nos missions se résument en trois mots : enquêter, alerter, agir. Amnesty International est une ONG de défense des droits humains. Concrètement, nous menons des recherches sur le terrain pour documenter les violations de ces droits, puis nous alertons en diffusant les enquêtes, enfin nous agissons grâce à nos bénévoles afin que ces violations cessent.

## Quelles sont les missions des bénévoles ?

Un des engagements les plus connus auprès d'Amnesty reste la signature de pétitions, l'envoi de courriers aux autorités ou encore l'activisme sur les réseaux sociaux. Mais les volontaires peuvent également s'impliquer sur le terrain via l'une des 450 structures locales : faire signer des pétitions dans la rue ou sur les marchés, participer à des sit-in, proposer de l'éducation aux droits humains dans les écoles, ... Il est également possible de s'impliquer dans la gouvernance de l'association à différents niveaux. Amnesty propose tout un panel de missions dans lesquelles s'engager.

## Comment la question du bien-être des volontaires est apparue chez Amnesty International France ?

Notre réflexion est partie d'un guide sur la santé mentale des jeunes publié en 2020 par le secrétariat international pendant la pandémie de Covid-19. Y étaient abordées des questions telles que comment garder espoir, comment continuer à agir ou encore comment prendre soin de soi dans le militantisme. Un second volume de ce guide, enrichi d'outils, a vu le jour par la suite. Puis en 2022, lors d'une assemblée générale de la section française, une résolution a été déposée par une « antenne-jeunes » demandant qu'Amnesty International France se munisse d'un protocole sur les violences sexistes et sexuelles. Ce protocole, qui a été élargi au harcèlement et aux discriminations par la suite, a constitué le point de départ du dispositif de vie interne instauré en 2023 (voir encadré). Dernièrement en 2024, le conseil d'administration a lancé un groupe de travail sur le bien-être dans le militantisme : l'accompagnement des personnes qui ne sont pas réélues, la mise en place d'espaces de débriefing des actions pour les groupes locaux, la confrontation aux discours haineux en ligne ou aux réactions violentes pendant les actions, ... Nous tenons à prendre à bras le corps la dimension du care dans notre association.

## Quel est l'enjeu pour Amnesty International de s'intéresser au bien-être des bénévoles ?

Il faut que les personnes puissent militier de manière sereine et qu'elles se sentent en sécurité au sein de notre association. En interne, nous avons rencontré des situations de conflits, assisté à des échanges verbaux assez véhéments, y compris lors des assemblées générales. Sous couvert d'un discours passionné, certains membres prennent la parole de manière inappropriée. Or, nous tenons aux débats respectueux et aux relations interpersonnelles bienveillantes

## Quels moyens le dispositif de vie interne a-t-il nécessité ?

Le coût le plus important reste celui des formations que nous ne sommes pas en mesure d'organiser en interne comme l'écoute active et la communication non violente. Ces coûts de formation se répéteront à l'avenir car les groupes qui forment le dispositif de vie interne seront amenés à être renouvelés. Un autre coût à prendre en compte est le temps de travail dégagé pour les personnes salariées impliquées dans les différents

groupes. Enfin, communiquer sur le dispositif requiert aussi de l'énergie. Le dispositif a été présenté dans divers espaces allant de l'assemblée générale, en passant par le conseil national où siègent les représentants du réseau militant jusqu'aux réunions régionales.

## Comment le dispositif a-t-il été accueilli ?

Le dispositif répond à des besoins réels sur le terrain. Il a été accueilli positivement mais il a quand même fallu lever des résistances. Que ce soit chez des personnes qui vivent des situations difficiles mais éprouvent des réticences à en parler. Ou encore de la part de membres qui reproduisent des comportements problématiques alors qu'eux-mêmes les ont subis. De nombreux freins persistent à remettre en question les pratiques militantes habituelles. Nous savons que le travail s'effectuera sur du long terme.

## Y a-t-il eu des effets indirects du dispositif de vie interne ?

Oui, de plus en plus de volontaires manifestent l'envie de rejoindre les différents groupes du dispositif de vie interne. Ces nouvelles candidatures permettent de remplacer les personnes qui s'y impliquent. Les membres des groupes recueillent





beaucoup de vécus négatifs et il y a une réelle nécessité à prendre soin d'eux en ne les maintenant pas trop longtemps dans cette fonction. Cette perspective s'avère sécurisante pour les personnes qui veulent s'y engager : elles savent qu'elles peuvent passer à autre chose quand elles le souhaitent.

## Une bonne pratique pour prendre soin du bien-être des volontaires ?

La mise en place d'espaces de débriefing nécessite un peu d'organisation mais pas de grands moyens. L'intérêt réside dans le fait de prendre le temps d'entendre la parole des bénévoles non pas sur les actions de l'association mais sur leur expérience et sur leur vécu. Les effets ne peuvent être que positifs. Les débriefings permettent de prendre de la hauteur, d'adapter ou de changer les manières de faire.

**dispositif de vie interne d'Amnesty International France se compose de quatre instances :**

**Le groupe national d'écoute** : constitué de bénévoles et de salariés, il a vocation à recevoir la parole de personnes sur des faits vécus tant en interne qu'en externe comme par exemple, des propos violents lors d'une action militante mais également les ressentis comme le découragement, le sentiment d'impuissance ou l'usure dans le militantisme. Il informe sur l'existence des autres groupes du dispositif en fonction des situations.

**Le comité de gestion des conflits** : ses membres sont formés à l'écoute active, à la médiation et à la négociation. Il traite les conflits entre deux bénévoles, entre deux groupes ou entre un ou une bénévole et une personne salariée. Une des deux parties doit être obligatoirement bénévole, les conflits au sein des équipes salariées étant pris en charge par le service des ressources humaines.

**La cellule signalements et traitements** : son but est d'accueillir la parole de personnes victimes de violences sexuelles et sexistes, de harcèlement ou de discriminations. La cellule constitue un dossier et le transmet au comité d'application du protocole.

**Le comité d'application du protocole** : composé d'une délégation du conseil d'administration, il prend des mesures telles que la suspension ou le retrait de la qualité de membre adhérent, oriente vers une formation ou des sessions de sensibilisation. En fonction de la gravité des faits, le comité peut aussi orienter vers une procédure légale, comme le dépôt d'une plainte.



Crédit Photo : Amnesty international France

**Outils « Sauver le monde sans s'effondrer » :**

<https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/AMR0122732020FRENCH.pdf>

<https://www.amnesty.org/fr/documents/act10/3231/2020/fr/>





Crédit Photos : Amnesty international France